



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/708
6 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

Cinquante et unième session
Point 71 i) de l'ordre du jour

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET : DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

Lettre datée du 5 décembre 1996, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un message qui vous est adressé par le Président de la République du Bélarus, M. Alyksandr Loukachenka, au sujet du retrait du dernier missile nucléaire balistique du territoire de la République du Bélarus.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, et de son annexe, comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 71 i) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République
du Bélarus auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Alyksandr SYCHOU

Son Excellence
Monsieur Boutros Boutros-Ghali
Secrétaire général
Organisation des Nations Unies
New York, N. Y.

ANNEXE

Lettre datée du 30 novembre 1996, adressée au Secrétaire général
par le Président du Bélarus

Je voudrais appeler votre attention sur un événement de grande importance pour l'ensemble de la communauté internationale. Le 27 novembre 1996, le dernier missile balistique intercontinental a été retiré du territoire de la République du Bélarus et une zone d'une superficie de 207 600 kilomètres carrés située au coeur de l'Europe est ainsi devenue exempte d'armes nucléaires.

Après la dissolution de l'URSS, le Bélarus a été le premier pays au monde à renoncer volontairement à la possibilité de posséder des armes nucléaires en proclamant sa volonté de suivre une politique de dénucléarisation.

Le 4 février 1993, le Soviet suprême de la République du Bélarus a ratifié le Traité du 31 juillet 1991 sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs et le Protocole s'y rapportant, signé à Lisbonne le 23 mai 1992; il a également décidé que le Bélarus adhérerait au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en qualité d'État non nucléaire.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OSCE doivent se réunir à Lisbonne le 2 décembre pour adopter des décisions sur les questions liées à la construction d'une nouvelle Europe et le 5 décembre marquera le deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité START-1. À la veille de ces dates importantes dans l'histoire du continent, le Bélarus offre à la communauté internationale une illustration de sa politique étrangère au service de la paix et des efforts qu'il déploie pour contribuer sensiblement au renforcement de la sécurité en Europe et dans le monde. Le retrait du dernier missile nucléaire plus tôt que prévu témoigne du respect scrupuleux des engagements internationaux souscrits par la République du Bélarus. L'élimination complète des armes nucléaires sur son territoire montre clairement que le Bélarus oeuvre en faveur d'une réduction de la menace nucléaire et contribue par là même à instaurer un climat de confiance entre les peuples.

Dix années se sont écoulées depuis l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et le peuple bélarussien, qui a le plus durement ressenti ses effets, est sensible à la réalité de la menace nucléaire. Le retrait des armes nucléaires du territoire du Bélarus inaugure une nouvelle ère dans l'histoire de notre pays.

Nous exprimons notre reconnaissance à tous les États et à toutes les organisations internationales qui nous ont aidés et continuent de nous aider directement ou indirectement à appliquer les dispositions du Traité START-1.

Nous sommes convaincus que le retrait des armes nucléaires du territoire de la République du Bélarus offre une bonne base pour la réalisation de son projet bien connu de création d'un espace dénucléarisé en Europe centrale et orientale.

La mise à exécution de ce projet de création d'un espace exempt d'armes nucléaires au coeur de l'Europe pourrait être l'un des moyens les plus efficaces de réduire les tensions en Europe et dans les relations internationales en général, et de dissiper les inquiétudes liées à l'élargissement envisagé de l'OTAN et au fait que certains pays d'Europe orientale se sont déclarés disposés à implanter des armes nucléaires de l'OTAN sur leur territoire. L'idée de créer un espace dénucléarisé marque un pas important vers un renforcement du régime international de non-prolifération des armes nucléaires, est compatible avec les nouvelles réalités politiques et militaires du continent européen et ne lèse les intérêts nationaux d'aucun État.

Le retrait des derniers missiles nucléaires russes du territoire biélarussien crée de facto un espace dénucléarisé en Europe centrale et orientale. À notre avis, cette dénucléarisation peut et doit être consolidée par des dispositions juridiques.

La République du Bélarus a bon espoir que la communauté internationale accordera l'attention voulue à sa position sur la question du désarmement nucléaire et qu'elle lui prêtera son appui.

(Signé) Alyaksandr LOUKACHENKA
